



MAIRIE DE  
CALMONT

Haute-Garonne

05.61.08.10.16

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

*L'an deux mille vingt-quatre, le 8 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PORTET, Maire, après convocation légale en date du 3 juillet 2024.*

- **Présents :** Christian PORTET – Marie-Pierre ARNOLD – Daniel CASENAVE – Lionel CAUVIN – Anne-Marie COULON – Laurent DUCROS – Thierry ECHENNE – Laurent FERRE – François GUIBERT – Brigitte MIR – Anne-Marie PASSOT – Thierry PIBOULEAU – Hermine PIERRON – Fabienne ROUANNE – Martine SEVERAC
- **Absents excusés avec procuration :** Jean-Christophe GUICHOU (procuration à Laurent FERRE) – Annie PERA (procuration à Daniel CASENAVE)
- **Absents excusés sans procuration :** Christophe BREIL
- **Absent :** Patrick PALLEJA
- **Secrétaire de séance :** Martine SEVERAC

### INTRODUCTION

Avant le passage à l'ordre du jour, Monsieur le Maire - Christian PORTET, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024.  
Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### DEVIS SIGNÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

Monsieur le Maire affiche les différents devis signés dans le cadre de sa délégation :

- EURL AGRIMARCHAND 31, achat d'une élagueuse : 689,00€ TTC
- EURL AGRIMARCHAND 31, achat d'un souffleur : 750,00€ TTC
- LAURAGAIS MOTOCULTURE, achat d'une bennette : 572,04€ TTC
- EURL AGRIMARCHAND 31, achat d'une tondeuse : 1 582,80€ TTC
- CHAUSSON MATERIAUX, achat d'une carrelette : 324,00€ TTC
- GARAGE DU PRADAS, réparation d'un véhicule technique (Citroën Saxo) : 664,44€ TTC
- H2P, alimentation VMC travaux La Riposte : 394,86€ TTC
- ALLIASERV, extension du réseau de chauffage (chaudière à bois) vers la maternelle : 24 512,40€ TTC
- NEROCAN, réalisation de tranchées pour le passage des canalisations de chauffage : 17 525,40€ TTC
- ARCHITECTE VALERIE MONTORIOL, dossier PC pour création d'un auvent au stade : 2 400,00€ TTC
- ARCHITECTE VALERIE MONTORIOL, dossier ERP pour la Halle : 3 600,00€ TTC
- SAS CARAPAX FRANCE, installation d'un préau pour l'école : 13 116,00€ TTC
- SARL DOUMENG, réalisation de puits béton pour accueillir un préau à l'école : 2 800,83€ TTC
- ALLIASERV, dépose de la PAC de la maternelle : 3 465,00€ TTC
- BUREAU VERITAS, diagnostic amiante couverture salle Camille Fines : 1 158,00€ TTC
- SARL DOUMENG, travaux sur toiture de la cantine : 843,26€ TTC
- SARL DOUMENG, réfection de la cantine : 4 227,09€ TTC
- TF NETTOYAGES, désinfection / nettoyage des combles de l'ancien bâtiment de l'école : 1 800,00€ TTC
- TF NETTOYAGES, nettoyage des vitres de l'école : 661,51€ TTC
- MANUTAN COLLECTIVITÉS, achat d'une plastifieuse et tableau blanc pour l'école : 254,30€ TTC
- HOP'TOYS, achat de coussins pour l'école : 178,40€ TTC
- IKEA PRO, achat de petit mobilier pour l'école : 274,91€ TTC
- MAZETTE UNE LIBRAIRIE, achat de livres : 232,06€ TTC + 317,70€ TTC
- LIBRAIRIE SERIE B, achat de livres : 204,03€ TTC

- **LIBRAIRIE DETOURS**, achat de livres : 137,18€ TTC + 160,75€ TTC
- **COLACO**, achat de DVD : 688,51€ TTC
- **EUREFILM**, achat d'adhésif : 369,11€ TTC
- **PHILIBERT**, achat de jeux de société : 115,52€ TTC
- **ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN**, animation balade arbre 06/06 : 150,00€ TTC
- **NOVA SCOP**, impression du Calmont Info n°33 – Juillet 2024 : 1 158,30€ TTC
- **QUOTE COMMUNICATION**, mise en page du Calmont Info : 1 113,00€ TTC
- **MISMO**, re-paramétrage des réseaux communs sur l'ordinateur : 183,60€ TTC
- **VELA**, remplacement du serveur informatique de la Mairie : 17 010,00€ TTC
- **SAINT MACLOU**, changement du sol (moquette) de la Mairie : 4 379,02€ TTC

## CONSEIL MUNICIPAL

### Délibération n°2024-05-01 : Avant-Projet Définitif (APD) des travaux d'urbanisation Rue de la République

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à sa mission, l'équipe de Maîtrise d'Œuvre désignée pour le projet de réaménagement de la Rue de la République participant à la revitalisation du centre-bourg a réalisé l'étude d'Avant-Projet Définitif (APD) et fixé le coût prévisionnel des travaux qu'il convient désormais de faire valider par le Maître d'Ouvrage.

Le réaménagement se découpe en 2 tranches distinctes :

- Tranche 1 > Aire de stationnement : 220 377,00€ HT ;
- Tranche 2 > Rue de la République : 480 883,00€ HT (+75 274,50€ HT par rapport à l'AVP).

Montant total de l'opération : 774 415,84€ HT, soit 929 299,01€ TTC.

Monsieur Laurent DUCROS prend la parole pour préciser la différence de largeurs des trottoirs qui peuvent avoir un impact sur les déplacements des PMR (Personne à Mobilité Réduite). Il précise que la largeur descend jusqu'à 1m15 alors que la réglementation impose 1m20 à 1m40.

Monsieur Thierry PIBOULEAU demande si la double circulation pourra être maintenu avec la nouvelle largeur des trottoirs.

Monsieur le Maire rappelle que les ABF ont demandé des bordures hautes au niveau des trottoirs. Une tolérance sera accordée aux riverains pour décharger leurs courses. Ils ont également demandé qu'une calade de 10cms soit réalisée entre le mur et le trottoir pour que l'humidité puisse remonter des murs à cet endroit sans rentrer dans les murs des maisons. Cette exigence représente un surcoût par rapport aux estimations initiales (+75 274,50€ HT par rapport à l'AVP). Enfin, Monsieur le Maire ajoute que la commune va se rapprocher du bureau d'études afin d'éclaircir cette question sur l'accessibilité aux PMR.

Monsieur le Maire présente le projet en projetant des esquisses du projet de réaménagement de la rue de la République et de la construction d'une aire de stationnement.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :*

- Article 1 : Valide l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet de réaménagement de la Rue de la République pour la revitalisation du centre-bourg ;
- Article 2 : Arrête le montant prévisionnel des travaux à 220 377,00€ HT pour l'aire de stationnement (tranche 1) et 480 883,00€ HT pour le réaménagement de la Rue de la République (tranche 2) ;
- Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à déposer l'autorisation d'urbanisme correspondante ;
- Article 4 : Sollicite une subvention la plus élevée possible par rapport aux montants réactualisés auprès des partenaires institutionnels aux différents échelons : Europe, État, Région, Département, etc. ;
- Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation de travaux d'urbanisation et d'aménagements paysagers sur le domaine public routier départemental (RD35) avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

### Délibération n°2024-05-02 : Convention de réservation de logements sociaux en gestion en flux avec le bailleur social La Cité Jardins

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'avec la loi ELAN du 23 novembre 2018, la gestion en flux devient obligatoire et remplace de manière généralisée la gestion en stock, à l'exception des logements dédiés aux services relevant de la défense nationale ou de la sécurité intérieure ainsi que des établissements publics de santé qui portent sur des logements identifiés dans des programmes.

La présente convention a pour objet de déterminer le flux de logements sociaux au bénéfice de la commune de Calmont (le réservataire) et de fixer les modalités de gestion des droits de réservation en flux de ces logements entre l'organisme bailleur et le réservataire.

Le patrimoine éligible de l'organisme bailleur sur le territoire de compétence du réservataire au 31 décembre est de 22 logements. Le réservataire dispose de 2 logements.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- Article 1 : Approuve les termes de la convention avec le bailleur HLM La Cité Jardin qui dispose de logements sociaux rue Robert Courthieu à Calmont ;
- Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération n°2024-05-03 : Demande de subvention pour l'acquisition de matériel informatique auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel informatique pour le bon fonctionnement des services : serveur informatique, ordinateurs, vidéoprojecteur, sono portable, écran de présentation, écrans d'ordinateurs, etc.

À cet effet, des fournisseurs ont été consultés, le montant des achats s'élèverait à près de 20 000€ HT (le serveur se chiffre à 14 175,00€ HT).

Ces équipements sont éligibles au programme de subvention du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- Article 1 : Décide d'acquérir ce matériel informatique ;
- Article 2 : Dit que le montant HT de ces achats s'élèvera à près de 20 000€ HT.
- Article 3 : Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- Article 4 : Précise que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2024 de la commune.

**Délibération n°2024-05-04 : Demande de subvention pour la commémoration des 80 ans du martyre de 4 résistants calmontais auprès de l'Etat**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune organise une commémoration pour les 80 ans du martyre de 4 résistants Calmontais (Henri LANFANT, Louis CALVET, Jean RUIZ et René VIDAL) le 16 juillet 2024.

À cette occasion, la commune a obtenu un label national au titre du 80ème anniversaire de la Libération par le service départemental de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG)

La Mission Libération soutient financièrement les projets labellisés locaux et éducatifs. Les conditions nécessaires et cumulatives pour bénéficier d'une subvention de la Mission ou des comités départementaux sont :

- Présenter un projet labellisé 80ème anniversaire de la Libération ;
- Présenter un budget consolidé de l'activité où la subvention ne dépasserait pas, sauf exception, 25% de ce budget ;
- Ne pas bénéficier d'autres financements de l'Etat.

Mme Anne-Marie PASSOT prend la parole pour Mme Annie PERA pour préciser qu'une vingtaine de descendants des martyrs a été contactée et qu'ils seront présents à la cérémonie du 16 Juillet.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- Article 1 : Approuve l'opération de commémoration pour les 80 ans du martyre de 4 résistants Calmontais le 16 juillet 2024 ;
- Article 2 : Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Ministère de la Défense ;
- Article 3 : Précise que les dépenses engagées sont inscrites du Budget Primitif 2024 de la commune.

**Délibération n°2024-05-05 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire « disparaître », des écritures de prise en charge du Comptable Public, les créances irrécouvrables.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le Comptable Public lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement.

Il informe également que les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irréécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toutes actions de recouvrement.

Les créances présentées concernent :

- Admission en non-valeur : 21 comptes (exercices 2016 à 2023) pour un montant total de 356,98€ ;
- Créesances éteintes : 2 comptes (exercice 2017) pour un montant total de 46,20€.

Elles concernent essentiellement un défaut de paiement des repas à la cantine scolaire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- Article 1 : Décide l'admission en non-valeur des créances de particuliers d'un montant de 356,98€ ;
- Article 2 : Décide l'admission de créances éteintes de particuliers d'un montant de 46,20€ ;
- Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **Délibération n°2024-05-06 : Ouverture d'un poste d'Adjoint du patrimoine à temps complet en Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA), à savoir le renfort au sein de la Médiathèque.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- Article 1 : Décide la création d'un emploi non permanent d'agent de Médiathèque au grade d'Adjoint du patrimoine pour faire face à un besoin lié à un Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) pour une période de 6 mois maximum pendant une période de 12 mois allant du 16 août 2024 au 15 février 2025.
- Cet agent assurera des fonctions d'Agent de médiathèque à temps complet ;
- Article 2 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- Article 3 : Dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Laurent DUCROS demande si les structures en acier concernant les anciens emplacements des poubelles seront enlevées. Monsieur le Maire confirme que l'intercommunalité procèdera à leur enlèvement.
- Monsieur le Maire ajoute que les nouveaux emplacements des Points d'Apport Volontaire (PAV) installés fin juin / début juillet seront amenés à évoluer selon les retours.
- Monsieur François GUIBERT signale que certains points de collectes sont déjà saturés.
- Madame Marie-Pierre ARNOLD demande la fréquence de passages des camions poubelles.
- Madame Anne-Marie PASSOT présente l'organisation du 14 juillet et la commémoration des 80 ans du martyre de 4 résistants calmontais le 16 juillet.
- Monsieur Daniel CASENAVE informe qu'un sculpteur va intervenir pour sculpter le cèdre situé devant la Mairie et qui a fait l'objet d'un abattage suite à son dépérissement.
- Il ajoute également qu'une démarche de reprise des espaces privés du lotissement du Mercier est en cours.
- Monsieur le Maire indique que les prochains Conseils municipaux auront lieu aux dates suivantes : 23 septembre, 4 novembre et 16 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h50.

Le Maire,  
Christian PORTET



La Secrétaire de séance,  
Martine SEVERAC

